

MAIRIE DE LIESLE

Envoyé en préfecture le 27/04/2020

Reçu en préfecture le 27/04/2020

Affiché le 27.04, 2020 ====

ID: 025-212503361-20200427-ARR2020002-AR

DEPARTEMENT DU DOUBS Canton de SAINT-VIT

ARRETE MUNICIPAL

ANNULATION MANIFESTATIONS - COVID-19

Nous, Maire de la commune de Liesle,

Vu le Code des collectivités territoriales.

Vu la situation sanitaire actuelle et prévisible pour les mois avenir,

Vu les différentes ordonnances nationales concernant les rassemblements de personnes,

Considérant les mesures de sécurité qui doivent être mises en place relative à la lutte contre la propagation du COVID-19

Considérant les risques élevés de contamination en cas d'un rassemblement important de personnes,

Considérant la nécessité d'anticiper l'annulation d'une manifestation dont la préparation est importante,

Considérant que la commune ne dispose pas de moyens techniques et humains suffisants pour faire respecter de manière stricte les gestes barrières et autres consignes nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire des participants.

ARRETONS

Article 1 : Les manifestations suivantes prévues sur la commune de LIESLE sont annulées :

- -Le marché mensuel de producteurs et artisans de mai à octobre 2020
- -La kermesse de l'école du 26 juin 2020
- -La fête communale du 1er-2-3 août 2020

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux organisateurs et aux forains, transmis au représentant de l'Etat et affiché en mairie.

Article 3 : sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

- M. le Directeur du Service Territorial d'Aménagement de Besançon (Conseil Départemental du Doubs)
- M. le Maire de Liesle
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Quingey
- Les organisateurs des manifestations

dont copie conforme sera adressée à :

- . M. le Préfet du Département du Doubs (D.A.G. 3ème Bureau Circulation)
- . M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours 10, chemin de la Clairière 25042 BESANÇON CEDEX (voirieouest@sdis25.fr)

Fait à Liesle, le 27 avril 202 Le Maire,

P. DAUDEY

Adresse postale: Mairie de Liesle - 2, rue du Bourg-Sec - 25440 LIESLE

Tél.: 03-81-57-42-52 Courtiel: <u>lieslemairie@wanadoo.fr</u> Site Internet: www.liesle.net

Ouverture au public: Lundi 8h-12h, 13h30-17h30 // Mercredi et Vendredi : 8h-12h

Permanence téléphonique: Mardi de 8h-12h